

Ouagadougou, le 15 MARS 2025

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Journalistes, session 2025.**

Ce sont :

JOURNALISTES

ADMISSIBLES

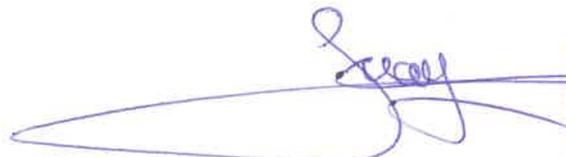
RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SAWADOGO/ZONGO AMINATA	307709	B11553363	29/12/92
2°	SANOU OUIDJIA ROKYA	220299	B10310055	11/09/82
3°	OUEDRAOGO MARIAM	246653	B13076373	14/02/81
3°	BELEM ABDOUL RASMANE	359302	B12621400	22/01/93
5°	OUEDRAOGO WAMINI MICHELINE	229201	B12027702	08/03/79
5°	TAONSA KANMANHISEI BIENVENU MARCEL	307710	B9647614	29/11/87
7°	DIASSO BERNARD	239221	B12922297	18/02/79
7°	OUEDRAOGO ADAMA	239240	B7935108	26/09/86
7°	DABIRE ZOUBAVIEL	229205	B15819547	01/12/86
7°	OUEDRAOGO CHANTAL	307712	B17000245	09/12/87

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

JOURNALISTES

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULETGA

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail*